



# Evaluation SAY ON CLIMATE

France



2024

Notation de transparence

55%

d'alignement avec  
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

SCORE NARRATIF

SCORE DE TENDANCE

9 / 20

A B C D E



*Bien que TotalEnergies annonce une ambition de neutralité carbone d'ici 2050, et que l'entreprise enclenche le pas vers une transition de son modèle d'affaires, les efforts semblent insuffisants au regard des recommandations du scénario NZE de l'AIE auquel elle se réfère. Au niveau de son plan d'actions, l'entreprise prévoit encore d'augmenter sa production d'énergie de pétrole et gaz entre 2023 et 2030.*

*Même si nous soulignons l'effort de présentation d'un Say on Climate de l'entreprise ainsi que sa transparence sur le recours à la compensation et la capture des émissions par le biais de la technologie, nous l'encourageons à accélérer sa transition énergétique en intensifiant ses efforts dans le développement et la vente d'énergie bas carbone.*

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024. En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

Suite à un échange entre l'ADEME et TotalEnergies, certains éléments relatifs au plan de transition de l'entreprise ont été partagés afin d'étayer des éléments du score de performance de l'entreprise.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT sur le secteur pétrolier et gazier](#)

En collaboration avec :



World  
Benchmarking  
Alliance



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

# TOTAL ENERGIES

## ● Ambition Net Zero 2050

Ambition de neutralité carbone pour 2050 sur les trois scopes, part de la réduction et compensation détaillées  
Scopes 1 et 2 : compensation (solutions basées sur la nature) à partir de 2030 (5 à 10 millions de crédits par an).  
En 2050, la compensation représente 10 MtCO<sub>2</sub>eq (soit l'équivalent de 29% des émissions scopes 1 et 2 actuelles 2023)  
Pour le scope 3, l'entreprise mise sur le CCU et CCS\* : objectif à partir de 2030 à 10 MtCO<sub>2</sub>eq/an et de 100 MtCO<sub>2</sub>eq en 2050  
▷ Part du recours à la compensation et aux technologies importante; questionnement sur la maturité des technologies

## ● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Projections 2050 se réfèrent au scénario Net Zero de l'AIE

▷ Mais ne base pas ses objectifs de scope 3 sur un scénario Net Zero dès aujourd'hui → alignement 2030 proche de la trajectoire du scénario APS (1,7°C) selon l'entreprise

## ● Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

**SCOPE 1 et 2 (actifs opérés)**

35 MtCO<sub>2</sub>eq (vs. 40)

**SCOPE 3\*\***

415 MtCO<sub>2</sub>eq (vs. 453)

**SCOPE 1 et 2 (actifs non opérés/part patrimoniale)**

49 MtCO<sub>2</sub>eq (vs. 56)

dont 355 MtCO<sub>2</sub>eq induites par l'utilisation des produits vendus (vs. 389)

## ● Cible de réduction des émissions de GES à court terme\*\*\*

2025 vs. 2015 : Réduction sur les scopes 1 et 2 (sur les installations opérées) de 17% en absolu pour atteindre 38 MtCO<sub>2</sub>eq ;  
Réduction de -15% de l'intensité carbone en cycle de vie des produits énergétiques vendus (gCO<sub>2</sub>e/MJ) (scope 1, 2 et 3); Objectif en absolu sur le scope 3 < à 400 MtCO<sub>2</sub>eq vs. 410 MtCO<sub>2</sub>eq en 2015

Réduction de -50% des émissions de méthane, en absolu, sur les sites opérés à horizon 2025 vs 2020

▷ Pour la partie comptabilisée du scope 3, l'objectif de réduction contribuera possiblement à une baisse de seulement -2% en absolu (< 400 Mt en 2025 vs. 410 Mt en 2015)

▷ Les objectifs sur le scope 3 ont déjà été atteints depuis 2023 (355 MtCO<sub>2</sub>eq) sans être revus à la hausse

## ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme\*\*\*

Réduction des scopes 1 et 2 (sur les installations opérées) entre -35% et -46% en absolu (entre 25 et 30 MtCO<sub>2</sub>eq) d'ici 2030 vs 2015

Réduction de -25% de l'intensité carbone en cycle de vie des produits énergétiques vendus (gCO<sub>2</sub>e/MJ) (scopes 1, 2 et 3) d'ici 2030 vs 2015

Réduction de -80% des émissions de méthane, en absolu, sur les sites opérés à horizon 2030 vs 2020

▷ Absence d'objectif en intensité sur les scopes 1 et 2

▷ Sur le scope 3, il s'agit du même objectif que pour 2025 en absolu (< 400 Mt), possiblement quasiment pas de baisse (2%). Objectif atteint depuis 2023 sans être revu à la hausse

## ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme\*\*\*

Objectif Net zero sur l'ensemble des scopes à horizon 2050

**Scope 1 et 2** ▷ En 2050, compensation de 10 MtCO<sub>2</sub> par le biais de puits naturels de carbone à partir de 2030 : l'équivalent de 29% des émissions des scopes 1 et 2 (sur les installations opérées) de 2023

**Scope 3**

▷ En 2050, 100 MtCO<sub>2</sub>e capturés par du CO<sub>2</sub> stocké et du CO<sub>2</sub> consommé via des carburants synthétiques (technologie CCU et CCS\*) : l'équivalent de 28% du scope 3 de 2023

▷ Recours important à la compensation et aux technologies de capture et utilisation du carbone dans long terme

## ● Mesures du plan d'actions

Actions sur les 3 scopes (100 GW en 2030 cap. d'électricité renouvelable, molécules bas carbone, réduction des émissions de méthane sur sites opérés, captage et stockage, travailler sur les actifs non opérés...)

▷ Incluant développement de projets gaziers jusqu'à 2030 (+40% de production GNL-2030 vs. 2021) en contradiction avec les recommandations du scénario Net Zero AIE\*\*\*\*; baisse des ventes de pétrole mais pas de la production jusqu'à 2030

▷ Pas de chiffrage exact de la contribution de chaque action

## ● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

D'ici 2028, 30% des investissements nets/an au dev. de nouveaux projets pétrole et gaz ; 33% pour énergies bas carbone et réduction empreinte; En 2023, CAPEX éligibles à la taxonomie 33,9% / 31,7% alignés à la taxonomie ;

▷ L'entreprise continue à investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers au moins jusqu'en 2028 contrairement à ce qui est préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE\*\*\*\*

▷ 33% de CAPEX d'ici 2028 vs. le minimum de 50% de CAPEX alloués aux projets d'énergies propres d'ici 2030 préconisé par le scénario NZE de l'AIE\*\*\*\*

## ● Rémunération

**Rémunération variable annuelle PDG :**

Politique de rémunération, variable annuel :

Evolution des émissions de GES scopes 1 et 2 sur les installations opérées : 10% + 15% qualitatif / 180%

Sur 100%, cela correspond à un critère de 6% pour les scopes 1 et 2 et 8% sur le qualitatif

Qualitatif : pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone en suivant les objectifs 2020/2030

▷ critère carbone faible et uniquement sur les scopes 1 et 2

**Rémunération long terme du PDG et des bénéficiaires du plan d'actions :**

-Critère de 15% sur l'évolution des émissions de méthane (-56% en 2026 vs 2020)

-nouveau critère : 15% sur l'intensité carbone en cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients (-17% en 2026 vs 2015) (gCO<sub>2</sub>e/MJ) → remplace le critère sur le scope 1 et 2 actifs opérés

\*Offre de solutions d'utilisation de carbone (CCU) et de captage et stockage du carbone (CCS)

\*\*Le scope 3 de l'entreprise est calculé selon les méthodologies sectorielles pour l'Oil and Gas publiées par l'IEA. Cette méthodologie comptabilise le volume le plus important sur les chaînes de valeur pétrole, biocarburants ou gaz, à savoir soit la production soit les ventes

\*\*\*Les objectifs des scopes 1 et 2 ne couvrent pas les émissions patrimoniales. Les objectifs sur le scope 3 ne couvrent que les émissions liées à l'usage final des produits énergétiques vendus aux clients, c'est-à-dire provenant de leur combustion pour obtenir de l'énergie (355 MtCO<sub>2</sub>eq en 2023)

\*\*\*\* AIE, World Energy Outlook 2023, 2023

## ● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

L'entreprise s'engage à consulter annuellement ses actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat

## ● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Résolution sur la mise en œuvre et les ambitions ; pas deux résolutions distinctes

SCORE DE PERFORMANCE

9 / 20

SCORE NARRATIF

A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE

=

Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	16/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> <li>TotalEnergies s'est fixé un objectif de réduction de -40% de ses émissions nettes Scope 1+2 à 2030 par rapport à 2015, qui serait net de 5 à 10 Mt de puits naturels de carbone. TotalEnergies s'est également fixé des objectifs spécifiques pour réduire l'intensité carbone de ses émissions des scopes 1, 2 et 3 de 25% en 2030 par rapport à 2015. L'entreprise déclare être engagée pour la neutralité carbone en 2050 et précise la part qui sera affectée à la compensation carbone. Toutefois, TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en en réduisant les émissions (Scope 1, 2 et méthane) de ses sites opérés.</li> <li>TotalEnergies déclare une proportion de CAPEX éligibles à la taxonomie européenne de 28,1 % pour 25,7% alignés sur leur périmètre contrôlé ce qui est inférieur à l'attente sectorielle de 77 %.</li> <li>En 2023, TotalEnergies consacre 65% de leurs 774 millions de dollars investis dans la R&amp;D aux nouvelles énergies (électricité renouvelable, molécules bas carbone), aux batteries et à la baisse de son empreinte environnementale ce qui demeure en deça du benchmark sectoriel. L'entreprise n'indique pas la proportion consacrée aux technologies non matures et aux technologies d'élimination du carbone.</li> <li>Les tendances passées sur le périmètre des trois scopes d'émission démontrent une réduction des émissions GES qui n'atteignent pas le benchmark sectoriel.</li> <li>TotalEnergies dispose d'un plan de transition, avec des objectifs à court, moyen et long termes ainsi qu'une supervision des questions liées au changement climatique sous la responsabilité du conseil d'administration. Les critères extra-financiers valent pour 39% de la rémunération variable dont 6% sur la réduction des émissions GES.</li> <li>TotalEnergies encourage ses principaux fournisseurs à réduire leurs émissions et s'est fixé pour objectif que 90% des 400 fournisseurs les plus émissifs aient adopté des objectifs de réduction de leurs scopes 1 et 2 en 2025.</li> <li>La stratégie de TotalEnergies pour influencer ses clients pourrait être améliorée. Depuis 2022, l'entreprise a une offre OneB2B Solutions qui compte plus d'une trentaine d'experts qui aident nos grands clients de 11 secteurs différents à concrétiser leur ambition pour la transition énergétique grâce à des offres adaptées à leurs besoins.</li> <li>TotalEnergies dispose d'une politique globale en matière de climat et transition énergétique.</li> <li>La part des Capex alignés à la taxonomie européenne est de 25,7% (22,9% concernant l'électricité et les renouvelables) sur le périmètre contrôlé. En part de chiffres d'affaires alignés à la taxonomie, cela ne représente que 1,4%.</li> </ul>
Investissement matériel	4/20	15%	
Investissement immatériel	0/20	8%	
Performances des produits vendus	7/20	23%	
Management	15/20	10%	
Engagement fournisseur	12/20	4%	
Engagement client	8/20	10%	
Politique d'engagement	12/20	5%	
Modèle d'affaires	7/20	10%	

**Cohérence du plan :**

Dans l'ensemble, le plan climatique de TotalEnergies est détaillé et le suivi des objectifs et de la réduction des émissions est cohérent. Le score de performance de l'entreprise augmente légèrement notamment dû à la précision de certains éléments sur la partie qualitative (engagement fournisseurs, management et l'évolution du modèle d'affaires). L'entreprise publie des objectifs clairs en matière de transition énergétique, sur les scopes 1, 2 et 3. Les tendances passées sur le périmètre des trois scopes d'émission démontrent une réduction des émissions GES mais la trajectoire n'atteint pas le benchmark sectoriel. De même, l'entreprise prévoit d'augmenter sa production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en en réduisant les émissions (Scope 1, 2 et méthane) de ses sites opérés. TotalEnergies souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050 sur les trois scopes, et détaille la part de compensation qui devrait intervenir au travers des puits de carbone naturels à partir de 2030.

**Domaines d'amélioration identifiés :**

TotalEnergies souhaite être un acteur majeur de la transition énergétique. Toutefois la part de son chiffre d'affaires alignée à la taxonomie demeure de 1,4%. Les CAPEX alignés à la taxonomie s'élèvent à 25,7% sur le périmètre contrôlé. L'entreprise pourrait accélérer sa transition énergétique en intensifiant ses efforts dans le développement et la vente d'énergie bas carbone. TotalEnergies pourrait publier davantage d'informations sur ses émissions verrouillées.

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

			
<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en oeuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

**1**

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

**2**

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

**3**

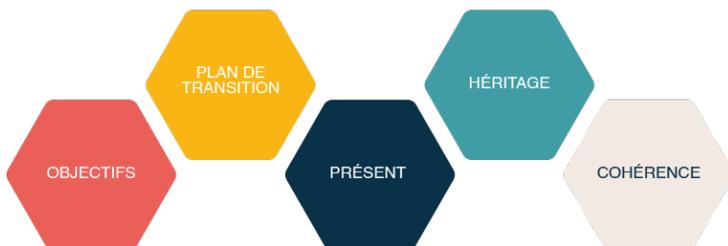
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

**4**

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

**5**

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

### ACT ÉVALUATION

#### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

#### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

**20**

**A**

**+**

#### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

#### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

#### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

## Méthodologie ACT

### Secteur Pétrolier et gazier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en « integrated player », les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

#### Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval) Scope 1, 2 et 3	15%
	Horizon temporel des cibles	
	Atteinte des objectifs passés et présents	
Investissement matériel	Évolution de l'intensité des émissions passées et futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)	15%
	Emissions lock in	
	Part du budget alloué aux projets carbonés	
	Part de capex vert	
Investissement immatériel	Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)	8%
	Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone	
Performance des produits / services vendus	Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone	23%
	Tendances de l'intensité des émissions passées et futures Scope 1, 2 et 3	
	Part des services d'efficacité énergétique	
Management	Part des produits / services à faible teneur en carbone	10%
	Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique	
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique	
Fournisseurs	Tests de scénarios sur le changement climatique	6%
	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	
Clients	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	10%
	Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	
Politique d'engagement	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	5%
	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique	
Modèle d'affaires	Positionnement sur les politiques climatiques importantes	10%
	Identification du niveau de décarbonisation requis	
	Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone	
	Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives	

#### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

#### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie